

\$1.25

On confectionnera durant ce mois des Robes dans tous les goûts pour

\$1.25

THERIAULT & LA FLAMME

Maison de Gants de Paris

73 Rue Sparks.

RIEL ET LE CLERGE

DEUXIEME LETTRE

Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir vous envoyer cette correspondance et de vous aider à faire le bien que vous vous proposez par la publication de votre estimable journal.

Mais je dois dire ici que quelques mois avant la rébellion Charles Nolin s'était séparé de Riel et travaillait contre lui. L'insurrection étant survenue, il avait été pris de force par Riel et condamné à mort par lui et avait profité de la première occasion favorable pour se sauver à Prince Albert.

Comme les enfants qui veulent mal agir se cachent de leur père, ainsi Riel, qui je dis Riel, avait donné sans nul doute le mot d'ordre, non-seulement de ne pas consulter les RR. Pères dans une question si grave, mais encore de mépriser leurs avis, si le but de l'assemblée tenue secrète venait à être dévoilé.

Depuis son arrivée dans ce district, on verra Riel faire beaucoup de politesses et de bassesses aux RR. Pères, étudier leurs caractères et se faufiler parmi eux par une dissimulation constante. Sous des formes fines et rusées, il travaillera sans cesse à les mépriser en cachette. Ainsi, avec ce poison subtil comme celui du serpent, sa tactique continue sera de diminuer leur influence sur le peuple pour augmenter la sienne.

Malgré son habileté pour se cacher, sa doctrine protestante et rationaliste et la haine qu'il cachait dans son cœur se faisaient jour malgré tout, mais il savait toujours s'excuser, s'humilier et revenir sur ses pas.

L'indigence même avec ses privations était pour lui un moyen d'arriver à son but. Mais comme le serpent fascine l'oiseau pour l'attirer à lui et pour en faire sa proie, ainsi Riel fascinait le pauvre peuple métais et l'attirait à lui pour en faire le jouet de ses ambitions et satisfaire sa soif de vengeance.

CONSEIL DE VILLE

Une assemblée spéciale du conseil de ville a eu lieu hier soir pour prendre en considération la réglementation des marchés fixant les endroits où devra se faire le débit des viandes fraîches.

Tous les échevins étaient présents, à l'exception de MM. Bingham et Brown. L'échevin Desjardins, secondé par l'échevin Durocher, fait motion que le règlement des marchés soit lu une seconde et une troisième fois et adopté.

Le règlement comporte que les étaux des marchés seront les seuls endroits où se fera le débit des viandes fraîches dans les limites de la cité. L'échevin O'Keefe, secondé par l'échevin Whillans, fait motion en amendement que le mot seulement soit enlevé du règlement et que les mots suivants soient ajoutés à la clause 8: "et qu'il soit entendu que ce conseil pourra, quand le besoin s'en fera sentir, établir de nouveaux étaux en dehors des marchés dans les différents quartiers de la ville."

L'échevin Cunningham est d'avis que les licences devraient être accordées aux bouchers sur paiement de \$50 au lieu de \$1.00 et que les bouchers aient le privilège d'ouvrir des étaux en dehors des marchés. L'échevin O'Leary fait remarquer à ce sujet que si la corporation accorde aux bouchers le privilège demandé par la motion de l'échevin O'Keefe, il va s'en suivre nécessairement qu'une grande partie des étaux des marchés resteront sans locataires.

Le président du comité des marchés, l'échevin Durocher, dit que depuis qu'on lui a fait l'honneur de le nommer président de ce comité il a toujours, ainsi que ses collègues, fait tout en son pouvoir pour promouvoir les intérêts de la cité. Il fait remarquer que si le mot "seulement" est biffé du règlement, ce dernier par là même devient nul, attendu que les endroits où devra se faire le débit des viandes ne sont pas spécifiés par l'amendement, selon que la loi l'exige. Il tient ses informations de bonne source. L'adoption de ce règlement est urgente, et si le rapport n'est pas accepté ce soir même, vous mettrez nos successeurs dans l'embarras. Quant qu'il s'agit de l'amendement de l'échevin O'Keefe, il sera toujours temps, dit-il, de faire de nouveaux règlements quand la corporation le jugera nécessaire.

Les échevins Cox, Gordon et Greene parlent en faveur du règlement, après quoi l'aviséur légal de la corporation qui était présent, est appelé à donner son opinion. Il déclare qu'en biffant le mot "seulement" le règlement devient nul, et il suggère qu'une clause provisoire soit ajoutée aux baux des bouchers, savoir: "ce dit bail sera sujet aux règlements que la corporation pourra faire à l'avenir."

EXCURSION A VALLEYFIELD

Sous le patronage du club de raquette "Le Canadien d'Ottawa", le 6 janvier 1886.

Les personnes désirant passer agréablement la journée du 6 janvier prochain, c'est-à-dire le jour des Rois, ne sauraient mieux faire que de profiter de l'excursion à Valleyfield qui s'organise de ce temps-ci, sous le patronage du club de raquette "Le Canadien d'Ottawa".

La musique de Hull accompagnera les excursionnistes. Le cercle dramatique et musical attaché au club est à préparer la comédie en deux actes "Une partie de campagne," qui sera jouée le soir du 6 janvier dans la magnifique salle de théâtre de la ville de Valleyfield.

La partie musicale sera sous le contrôle de la musique de Hull et sous la direction de M. Pierre Durocher. Le club prépare aussi un programme d'amusements pour rendre l'excursion aussi agréable que possible à ceux qui en feront partie. Valleyfield possède plusieurs manufactures qui pourront être visitées par les excursionnistes.

Les membres du club, en un mot, ne négligent rien pour faire de cette excursion une des plus belles qui aient encore été organisées par les différentes sociétés et les clubs de la capitale.

LE MONDE ET LA VILLE Le major-général sir F. Middleton et lady Middleton sont arrivés à Montréal hier. Ils reviendront à Ottawa demain.

Au Cercle des Familles

M. Ubalde Bandry, greffier adjoint du Conseil Privé, donnera la conférence à l'Institut dimanche soir. Le sujet qu'il a choisi est "Les derniers jours des Français au Canada."

Il y aura aussi chant et musique. Qu'on s'y donne rendez-vous. Prix d'admission, 10 cts.

COUR DE POLICE (Présidence du juge O'Gara) Ottawa 11 décembre. G. Verdon, ivresse et trouble de la paix publique, acquitté. D. Verdon, même offense, \$5 d'amende.

AVIS SPECIAUX Nouveau savon électrique "Van-horne," à 6 cts., chez N. A. Savard. On demande 30 filles au magasin chiffons, No. 257 rue Cumberland. Bon gage emploi permanent. Alex. Dakus, gerant.

On a besoin immédiatement de 1000 personnes pour acheter notre célèbre thé du Japon, 8 lbs. pour \$1 chez N. A. Savard, rue Dalhousie.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits. Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

PLUMES D'AUTRUCHES

frisées, Nettoyées et Teintes

DANS LES Dernières Couleurs et Goûts

En Un Jour Après l'Ordre Donné

AUSI VIEUX CREPE REMIS A NEUF

Alex. A. Coutellier

TRINTURIER PARISIEN

NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA

(Près de la rue Sparks.)

13 mars, '85 1 an.

1000 personnes sont priées de se rendre aussitôt possible pour acheter le célèbre thé Japon, 8 lbs pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

LUNDI, 7 DECEMBRE.

Le soussigné a transporté au No 113, RUE RIDEAU,

Porte voisine du magasin de quincaillerie de M. BIRKETT, le Fonds de Banque-route de L. L. A. GRISON, acheté à

47 1/2 dans la \$

QU'IL VENDRA A

D'IMMENSES REDUCTIONS.

LES MARCHANDISES DE MODE seront sacrifiées au prix coûtant.

Étoffes à Robes, à moitié prix. Toiles, à moitié prix. Cotons, à moitié prix. Tulle, à moitié prix.

Manteaux vendus pour 1/10 de la valeur

Un dépôt de première classe, pour la confection des Robes, sous surveillance de Mlle. Breen, la couturière par excellence d'Ottawa, est attaché à l'établissement.

A. BLAIS,

NO. 113 RUE RIDEAU,

(2ème porte du coin de la rue William)

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR

Gérant. L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT

LE 7 DECEMBRE 1885.

On jouera la pièce-à-propos du "Shaughraun," par Dion Boucault, intitulée:

"ARRAH-NA-POGUE"

Cette composition théâtrale est un récit fidèle de la Rébellion de 38.

Décor et costumes de circonstance.

Prix ordinaires - 20 et 15 cts

Sieges réservés - 50 et 30 cts

SEANCES DE L'APRES-MIDI,

LE

Jeudi et Samedi, à 2 heures

ADMISSION: 15 et 25 cts.

FABRIQUE NATIONALE

DE

PLACAGE D'OTTAWA.

On y fait des placages en or, argent et nickel au moyen de l'électricité, ou encore en argent, or, cuivre et nickel.

On plaque aussi des garnitures d'attelage et de voitures d'été et d'hiver, des boutons de porte, des numéros de bus, etc. On répare et on plaque à nouveau les vieux articles de manière à leur donner la valeur de neufs.

Ses ordres sont remplis avec promptitude.

Fabrique et Bureau, 79 rue Bank.

E. BAZIRE et E. ALLAIRE.

19 Oct. 1885-3m Propriétaires.

AMERS CANADIENS

ou

TRESOR DES DYSPEPTIQUES

Cette préparation guérit, contre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydromyosites et les Rhumatismes.

Préparé par le

Dr N. LACERTE,

Lévis, P. Q.

Prix: 30 cts la bouteille.

En vente, chez les pharmaciens et en dépôt chez

ELZEAR ALAIRE,

71 rue Bolton, Ottawa.

26 juillet 1884

James B. Bowes

ARCHITECTE

Chambre 25.

SCOTISH ONTARIO CHAMBERS.

RUE SPARKS.

Ottawa, 18 avril 1885

Hotel du Castor

451 et 453 rue Sussex, Ottawa. Les agents-voyageurs trouveront bonne table et des voitures toujours prêtes à cet hôtel.

Prix modérés. Un téléphone est attaché à l'établissement.

E. CHEVRIER, propriétaire

Ottawa, 18 déc. 1884. 1 an

Madame Thomas Byfield

née DUMOUCHEL,

147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield.

3 juin

Huitres à tres bon marche,

venant d'être reçues chez Mc-

Donnell et Fitzsimmons, 121

rue Rideau.

Faites l'empan de la VAL-

LEE. C'est la meilleure pour-

made contre la chute de

cheveux et la Calvitie. En

vente chez C. O. DACIER

Pharmacie, 450 rue Sussex

7e ann... ar année... Pour six mois... Pour quatre m... Edition F... Pour l'année... Payon... LOUIS LU... LE C... Ottawa et I... JUSTICE... Dans notr... séance du b... rées, nous a... ment, dans l... au long et d... après coup, ... ce que nous... la conduite ... du bureau e... les de la pa... et l'enseigne... néral. Il nous fa... de déclarer... un jour, des... le président... ment rache... soir, en se... dévoué du c... de contrôle... catholiques... s'y donne. I... che et loya... fausses excu... qui l'a fait... Quant à... à qui l'on... devenir pr... sion des éc... sa cause p... suivant en... térie chez... champion... incompris... pas l'intenti... que ce soit... la cause de... toute autre... mais, nous... mentation... pas convai... notre tort... mal compré... avoir empl... sent entend... avait l'inté... mal et dan... qui, même... du bureau... commettre... d'en voulon... sabilité sur... Campeau d... d'une chos... rites et... qu'ils soier... rendent ni... et le laver... lement d'... rait faire... de culpab... repentir so... mination d... Mainten... Campeau... la charge... rées, ajout... seulement... d'Ottawa... de nouvea... tribuables... core, il a... évidence... mations, r... cent qu'il... nous lui... preuve de... déclaration... Encore... pas de ma... conscienc... veut trop... HEM